



Revalorisation des enseignants : les professeurs en milieu et fin de carrière ont peur d'être les « grands oubliés »

Le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, a précisé que la promesse de revalorisation de 10 % des enseignants concernait les professeurs en première moitié de carrière. Mais l'attente est forte chez les plus expérimentés, qui ont été aux premières loges du décrochage salarial. Ceux chez qui domine l'incrédulité répètent que le gouvernement « ne peut quand même pas faire ça ». Les désabusés lâchent un acerbe : « Une fois de plus. » Chez les enseignants que les années d'expérience catégorisent parmi les « deuxième moitié de carrière », l'idée s'est installée que le train de la « revalorisation historique » qu'on promet à leur profession depuis six mois les laisserait à quai.

Pour eux, la promesse d'Emmanuel Macron d'une augmentation des salaires de 10 % est devenue un peu plus évanescence à chaque déclaration de l'exécutif depuis la rentrée. Le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, assume depuis plusieurs semaines que ce chiffre n'est qu'une « moyenne » et qu'il englobe les mesures décidées sous le précédent quinquennat, ainsi que la hausse de 3,5 % du point d'indice décidée en juillet. Il a aussi établi que la nouvelle augmentation inconditionnelle ne concernerait pas tout le monde. Auditionné au Sénat, mardi 8 novembre, il a expliqué qu'elle serait « concentrée sur les vingt premières années de la carrière pour casser le faux plat qui caractérise le plafond de salaire sur cette période ».

Ce constat ne fait pas débat. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a encore mis en lumière, au début du mois d'octobre, l'infériorité des salaires des enseignants français par rapport à la moyenne des autres pays de l'organisation ; infériorité qui atteint son paroxysme aux alentours de quinze ans de carrière, où les rémunérations françaises sont 15 % à 19 % plus faibles qu'à l'étranger.

L'engagement du gouvernement de porter le salaire des jeunes enseignants à 2 000 euros net accentuée, en outre, la nécessité de repenser l'échelonnement des rémunérations en début de carrière. Car la distribution, sous le dernier quinquennat, des « primes Grenelles » pour une partie seulement des enseignants et de manière dégressive avec l'ancienneté a contribué à aplanir une progression salariale déjà faible les premières années. Avec un niveau bac + 5, un enseignant débutant touche désormais 1 916 euros net par mois s'il n'effectue pas d'heures supplémentaires ; mais seulement 2 032 euros six échelons plus tard, en général avec une dizaine d'années d'ancienneté, quand ceux qui ont vingt ans d'expérience au compteur émargent à moins de 2 400 euros.

« Tout le monde doit être concerné »

La progression du salaire de base est ensuite plus rapide, mais les syndicats, qui doivent terminer une première phase de négociations avec le ministère, mercredi 16 novembre, ont prévenu : la revalorisation inconditionnelle ne saurait s'arrêter au milieu du gué. D'autant moins que celle mise en œuvre sous le précédent quinquennat n'a déjà pas concerné les 42 % d'enseignants dépassant les vingt ans d'exercice. « Il est hors de question qu'ils soient les grands oubliés », prévient Sophie Vénétitay, secrétaire générale du SNES-FSU, premier syndicat du secondaire. « Tout le monde doit être concerné, le contraire ne passerait pas auprès des enseignants », avertit aussi Guislaine David, à la tête du SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire.

Le ministère souligne que les professeurs concernés seront éligibles au « pacte », l'augmentation des salaires conditionnée à la prise en charge de « missions » spécifiques, et qui pourrait aussi être de l'ordre de 10 %. Il propose aussi d'augmenter le nombre de promotions, afin que les plus chevronnés atteignent plus vite les hauts échelons des grilles de salaire et perçoivent les rémunérations qui vont avec.

Le seuil des vingt ans d'expérience correspond, en effet, à celui à partir duquel les enseignants peuvent être promus au second grade, appelé « hors-classe », et accéder à une grille de salaire plus élevée : le maximum y est fixé à 3 230 euros net. Tous les enseignants sont assurés d'y être promus un jour, mais ils doivent, dans les faits, patienter. La moyenne d'âge des professeurs en « hors-classe » dépasse les 54 ans, et si la plupart des enseignants du secondaire y accédaient au bout de vingt-cinq ans en 2021, plus d'un quart de ceux du primaire restaient toujours à la classe normale après trente ans d'exercice, plafonnant donc à 2 600 euros net par mois.

« Effet de seuil fort » et « désincitatif »





Philippe (il a souhaité rester anonyme) y a été promu en 2011, à 49 ans, et a atteint l'échelon maximal il y a cinq ans. Ce professeur d'histoire-géographie espère désormais accéder à la classe exceptionnelle, le dernier grade réservé à seulement 10 % des enseignants. Le salaire maximal s'y élève à 3 800 euros (davantage pour les agrégés), mais il a peu d'espoir : « Même si je suis promu, les échelons se gravissent à l'ancienneté et, à 60 ans passés, je n'aurai jamais le temps d'arriver au dernier. »

Accroître le nombre de promotions est cependant loin de suffire aux yeux de la communauté enseignante. D'une part, les syndicats s'accordent à dire que la cohérence de la progression salariale doit être réfléchie sur quarante ans. Rétablir l'attractivité du métier ne doit pas masquer un autre enjeu, estime Guislaine David : celui de la « fidélisation ». Or, « en limitant les augmentations aux vingt premières années, on risque de décaler le "faux plat" sur la deuxième partie de carrière », note Bernard Schwengler, auteur de *Salaires des enseignants*. La chute (L'Harmattan, 2021). La commission des finances du Sénat a aussi mis en garde, dans son rapport sur le budget de l'éducation nationale, sur un « effet de seuil fort une fois passé les vingt ans qui serait très désincitatif pour la seconde partie de carrière ».

D'autre part, « début, milieu ou fin de carrière, tout le monde est concerné par le déclassé salarial », rappelle Sophie Vénétitay. Les chiffres en la matière sont sans ambiguïté. Même en fin de carrière, les enseignants français gagnent moins que la moyenne de l'OCDE, et moins que les autres cadres de la fonction publique. La baisse des salaires réels nets depuis quarante ans ne s'est pas non plus limitée aux vingt premières années d'exercice. « La perte de pouvoir d'achat joue à tous les niveaux : on gagne moins bien sa vie aujourd'hui au dernier échelon de la hors-classe qu'au sommet de la classe normale dans les années 1980, et c'est chaque année un peu plus vrai avec l'inflation », a calculé Bernard Schwengler.

Seul le dernier échelon de la classe exceptionnelle, correspondant à des salaires supérieurs à 3 500 euros, permet aujourd'hui d'atteindre et de dépasser le niveau de revenu d'un enseignant en fin de carrière à l'époque. Mais il est réservé à 2 % des enseignants, en moyenne âgés de plus de 61 ans quand ils y sont promus. C'est ce qui fait des secondes parties de carrière un enjeu politique central de la revalorisation.

« Sentiment de m'être fait avoir »

L'attente est d'autant plus vive chez les plus expérimentés que la brutale chute de pouvoir d'achat des dernières décennies n'est pas pour eux qu'un constat froid posé sur les courbes d'un graphique. Les « deuxième moitié de carrière » d'aujourd'hui sont ceux qui ont embrassé le métier entre 1982, année de la désindexation des salaires sur l'inflation, et le début des années 2000. Précisément les générations qui ont vécu le décrochage salarial et qui espèrent, depuis longtemps, une politique qui inversera la tendance.

Mira (elle a souhaité rester anonyme), professeure en collège, rit presque en évoquant les collègues qui partaient à la retraite lorsqu'elle a commencé, en 2001 : « Ils avaient acheté et remboursé leur maison, certains avaient même des résidences secondaires ! » Elle en est loin. En septembre, elle a touché 2 400 euros net, salaire qu'elle augmente neuf mois par an en réalisant des heures supplémentaires – possibilité que n'ont pas les enseignants du premier degré.

Depuis qu'elle est entrée dans l'éducation nationale, les réformes des retraites de 2003 et de 2010 ont fait passer sa durée de cotisation de 37,5 ans à 42 ans et augmenté la part des prélèvements sur son salaire. En parallèle, le gel du point d'indice de la fonction publique a bloqué, sans compensation et malgré l'inflation, l'augmentation de son revenu pendant dix ans. Il y a vingt ans, au même stade de sa carrière, elle aurait gagné 18 % de plus. « On ne nous a pas donné de treizième mois, de primes, de Ticket Restaurant, de prise en charge de la mutuelle comme dans le privé... », liste-t-elle. Avec, en plus, la dégradation de nos conditions de travail, mon seul sentiment, c'est celui de m'être fait avoir. »

Sentiment largement partagé, et qui pourrait être encore plus prégnant dans un an, quand l'inflation galopante aura absorbé une partie des hausses annoncées et creusé un peu plus les pertes pour ceux qui n'y auront pas droit.

